



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 juin 2017, à 19 h  
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville  
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement  
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement  
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services Administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 20 h 25.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 26 et se termine à 20 h 42.

10.02

---

**CA17 12123**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 6 juin 2017, à 19 h, soit adopté avec l'ajout des trois dossiers suivants :

40.14 Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis H. La Fontaine;

50.03 Nommer madame Guylaïre Déziel à titre de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 27 juin 2017;

50.04 Nommer madame Louise Goudreault à titre de directrice d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou, à compter du 6 juin 2017.

ADOPTÉE

10.03

---

#### **CA17 12124**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2017, à 19 h**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 2 mai 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

---

#### **CA17 12125**

#### **Motion de reconnaissance et félicitations à madame Dorothy Abike Wills, désignée comme "Bâtisseuse de la Cité" à l'occasion des célébrations du 375e anniversaire de la fondation de Montréal.**

ATTENDU QUE depuis 2011, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, la Ville de Montréal rend hommage aux Montréalaises en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle au développement de la métropole;

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, lors d'une édition spéciale de la cérémonie Les Bâtisseuses de la cité 2017 dans le cadre des festivités entourant son 375e anniversaire, la Ville de Montréal a souligné l'importante contribution de 19 Montréalaises, provenant d'autant d'arrondissements, qui se sont démarquées à plusieurs niveaux par leur participation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'amélioration des conditions de vie de leur communauté;

ATTENDU QUE qu'au cours de cette cérémonie, madame Dorothy Abike Wills a été reconnue comme Bâtisseuse de la cité pour notre arrondissement;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adopter une motion de reconnaissance et de félicitations à l'endroit de madame Dorothy Abike Wills, désignée "Bâtisseuse de la Cité" et par le fait même, de souligner sa contribution exceptionnelle au rayonnement de l'arrondissement

d'Anjou par le biais de son implication comme grande défenderesse des minorités et membre fondatrice de la Ligne nationale des Noirs du Canada.

ADOPTÉE

10.05 1170507017

---

**CA17 12126**

**Adjuger le contrat 2017-01, relatif aux travaux de réfection de la toiture du chalet du parc Lucie-Bruneau de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Les Constructions A.S. Filiatreault inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 74 618,78 \$, taxes incluses (contrat : 67 835,25 \$ + 6 783,53 \$ pour des contingences). Appel d'offres public 2017-01 - quatre (4) soumissionnaires**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Les Constructions A.S. Filiatreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à la réfection de la toiture du chalet du parc Lucie-Bruneau de l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission datée du 9 mai 2017, soit pour une somme maximale de 67 835,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-01;

d'autoriser une somme additionnelle maximale de 6 783,53 \$ pour des contingences;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1170790010

---

**CA17 12127**

**Octroyer de gré à gré le contrat de services de contrôle animalier à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) - (SPCA), organisme à but non lucratif, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 1<sup>er</sup> juin 2019 et autoriser une dépense totale estimée à 172 817,47 \$**

ATTENDU QU'il est de la compétence de l'arrondissement d'offrir un service animalier à ses citoyens et résidents;

ATTENDU QUE la fourrière municipale de la Ville de Montréal n'est pas encore établie;

ATTENDU QUE l'addenda modificateur du contrat de services pour le contrôle animalier approuvé à la séance du 4 avril 2017 (CA17 12074) vient à terme le 31 mai 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'octroyer de gré à gré le contrat de services pour le contrôle animalier à l'organisme sans but lucratif, Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 1<sup>er</sup> juin 2019, ou jusqu'à l'ouverture de la fourrière municipale si celle-ci est en activité avant ce terme;

d'autoriser une dépense totale estimée à 172 817,47 \$;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document donnant effet à cette convention; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1171462006

---

#### **CA17 12128**

**Adjuger le contrat pour l'acquisition des équipements de sonorisation et d'éclairage, pour la place publique de l'arrondissement d'Anjou, à l'entreprise 9052-0552 Québec inc. (SES inc.), plus bas soumissionnaire conforme (appel d'offres sur invitation numéro 17-16145), et autoriser une dépense de 84 047,87 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat 17-16145, pour l'acquisition des équipements de sonorisation et d'éclairage pour la place publique de l'arrondissement d'Anjou, à l'entreprise 9052-0552 Québec inc. (SES inc.), plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres par invitation;

d'autoriser une dépense de 84 047,87 \$, taxes incluses;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1170556005

---

#### **CA17 12129**

**Adjuger le contrat pour l'acquisition d'équipements réseau informatique à l'entreprise Informatique Pro-Contact, plus bas soumissionnaire conforme (appel d'offres sur invitation 17-16089), et autoriser une dépense de 84 371,58 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat 17-16089, pour l'acquisition d'équipements réseau informatique dans le cadre du remplacement des équipements informatiques désuets de l'arrondissement d'Anjou, à l'entreprise Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres par invitation, au montant de 67 524,37 \$, taxes incluses, le tout conforme à sa soumission;

d'autoriser une dépense estimée de 84 371,58 \$, taxes incluses, incluant la dépense additionnelle estimée de 16 847,21 \$ pour l'acquisition des équipements en option dans ce même appel d'offres;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1176929003

---

### CA17 12130

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 85 881 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le Cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant 85 881 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chaque projet, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

<b>Organisme</b>	<b>Projet et Période</b>	<b>Montant</b>
Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA)	Bien m'outiller pour bien vivre et mieux vieillir	21 545 \$
Concertation Anjou	Magasin-Partage Anjou	3 136 \$
Le Carrousel du Ptit Monde d'Anjou	Un carrousel pour tous	11 200 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Les Rendez-vous samedi tout	10 000 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Horticulture jeunesse	8 240 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Théâtre-Chant-Expression	4 260 \$
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Jeux de la Rue Anjou	4 000 \$

Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)	Samedi d'jouer	10 000 \$
Service d'aide et de référencement d'Anjou (SARA)	Appels et visites d'amitié	13 500 \$

d'approuver les neuf (9) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, lesdites conventions; et

d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE

20.05 1170965008

---

#### CA17 12131

**Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 18 avril au 22 mai 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'avril 2017**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 18 avril au 22 mai 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'avril 2017.

ADOPTÉE

30.01 1172911005

---

#### CA17 12132

**Autoriser une dépense totale estimée à 75 000 \$ taxes incluses, pour la fourniture de pierre concassée, nette, pré mélangée, incluant le transport conformément à l'entente cadre numéro 1195735 (appel d'offres numéro 17-15885) intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Lafarge Canada inc. pour la période du 24 avril 2017 au 23 avril 2020**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 75 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pierre concassée, nette, pré mélangée, incluant le transport pour la période du 24 avril 2017 au 23 avril 2020, conformément à l'entente d'achat contractuelle numéro 1195735 intervenue entre la Ville de Montréal et l'entreprise Lafarge Canada inc., suite à l'appel d'offres public numéro 17-15885; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les quantités réellement exécutées seront payées selon les prix indiqués à l'entente d'achat contractuelle.

ADOPTÉE

30.02 1170110002

---

### **CA17 12133**

**Ratifier une dépense de 42 682,29 \$ et autoriser une dépense estimée à 25 317,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sites pour le traitement et l'élimination de lots de sols contaminés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 4 septembre 2017, conformément à l'entente-cadre numéro 891421 (appel d'offres 13-12958), intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Englobe Corp.**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense de 42 682,29 \$ et autoriser une dépense estimée à 25 317,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sites pour le traitement et l'élimination de lots de sols contaminés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 4 septembre 2017, conformément à l'entente-cadre numéro 891421 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Englobe Corp., suite à l'appel d'offres public numéro 13-12958; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.03 1170110003

---

### **CA17 12134**

**Autoriser une dépense totale estimée à 38 804,06 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres conformément au contrat intervenu entre la Ville de Montréal et la compagnie Élagage prestige inc. (appel d'offre numéro 17-15722), pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense estimée à 38 804,06 \$, taxes incluses, pour les services d'abattage d'arbres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre

de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Élagage prestige Inc. conformément à l'appel d'offre public 17-15722; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les quantités réellement exécutées seront payées conformément aux prix indiqués dans la soumission.

ADOPTÉE

30.04 1177046001

---

**CA17 12135**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'École de musique Anjou, pour l'organisation de la fête du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme**

ATTENDU QUE l'École de musique Anjou sollicite le soutien financier de l'Arrondissement, dans le but de contribuer au projet de dévoilement d'une plaque soulignant le travail de ses membres à l'occasion des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'École de musique Anjou en soutien à son événement visant à souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École.

ADOPTÉE

30.05 1170965021

---

**CA17 12136**

**Autoriser une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets (7 \$/unité) pour la Journée fèves au lard de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de de 490 \$ pour l'achat de 70 billets, à raison de 7 \$ le billet, en soutien à l'activité de levée de fonds, qui se tiendra le vendredi 13 octobre 2017, dans le cadre de la 51<sup>e</sup> édition de la journée « Fèves au lard » organisée par la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de concert avec le Poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, et dont la contribution sera au bénéfice d'un organisme communautaire angevin; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.06 1170556004

---

**CA17 12137**

**Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 7427 de l'avenue Azilda**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7427 de l'avenue Azilda, sur le lot numéro 1 111 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge latérale droite de 0,63 mètre alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Denis Ethier, arpenteur-géomètre, daté du 24 octobre 2011, sous le numéro 7246 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1175365014

---

**CA17 12138**

**Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé aux 6985-6987 de l'avenue Guy**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 6985-6987 de l'avenue Guy, sur le lot numéro 1 111 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant de 4,24 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,50 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Michel Gascon, arpenteur-géomètre, daté du 3 avril 2017, sous le numéro 24 333 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1175365013

---

**CA17 12139**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 9085 de la rue Edison**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment industriel sis au 9085 de la rue Edison, sur le lot numéro 1 004 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « Campanella & Associés architecture + design », datés du 3 avril 2017, au photomontage reçu en date du 21 avril 2017, au plan d'implantation réalisé par M. Lawrence E. Rabin, arpenteur-géomètre, daté du 6 avril 2017 ainsi qu'au plan d'aménagement paysager réalisé par M<sup>me</sup> Julie Bélanger, architecte-paysagiste, daté du 15 mai 2017, accompagnant la demande de permis 3001295466, datée du 4 avril 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1175365017

---

**CA17 12140**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification extérieure de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou**

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification extérieure de la façade principale du bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans de démolition et d'aménagement paysager révisés en date du 13 avril 2017, au plan de construction révisé en date du 20 avril 2017, aux plans des élévations révisés en dates du 20 et du 21 avril 2017 ainsi que la légende révisée en date du 21 avril 2017, réalisés par la firme « Provencher Roy », accompagnant la demande de permis 3001296129, datée du 5 avril 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1175365016

---

**CA17 12141**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet de modification de la façade faisant face à une voie publique du bâtiment résidentiel situé au 8321 de l'avenue du Curé-Clermont**

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade faisant face à une voie publique pour le bâtiment résidentiel situé au 8321 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 113 025 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à la lettre explicative et aux photomontages réalisés par le propriétaire datés du 17 mars 2017, accompagnant la demande de permis 3001290661, datée du 17 mars 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1175365015

---

**CA17 12142**

**Avis de motion - Règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)**

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement de zonage (RCA 40), afin de modifier l'article 93 relatif à la catégorie d'usage « C5 Commerce de moyenne et grande surface », et d'édicter les conditions au nouvel article 96.2, de manière à autoriser dans l'aire d'entreposage extérieur des produits horticoles, l'installation d'abris dont les côtés sont ouverts, composés d'une structure métallique de fabrication industrielle et recouverte d'un toit en polyéthylène transparent ou translucide de couleur blanche, ou d'une toile à ombrager, ajourée ou non. Le règlement fixe également la hauteur maximale de ces abris à 7,6 mètres et exige le retrait de la toile ou du polyéthylène entre le 15 novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.

40.06 1175947009

---

**CA17 12143**

**Adoption - Premier projet - Règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement numéro RCA 40-23, amendant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40) soit adopté tel que soumis, afin d'autoriser dans l'aire d'entreposage extérieur des produits horticoles, l'installation d'abris dont les côtés sont ouverts, composés d'une structure métallique de fabrication industrielle et recouverte d'un toit en polyéthylène transparent ou translucide, de couleur blanche, ou d'une toile à ombrager, ajourée ou non, en fixant la hauteur maximale de ces abris et exigeant leur retrait entre le 15 novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (RLRQ, c. A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le mardi 4 juillet 2017 à 18 h 30 dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement, située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine;

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictees par la loi.

ADOPTÉE

40.07 1175947009

---

#### **CA17 12144**

##### **Adoption - Second projet - Règlement numéro RCA 40-22 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le second projet du Règlement numéro RCA 40-22, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40), afin d'autoriser les bars dans les zones industrielles permettant la catégorie d'usage C.3 (hôtellerie et divertissement commercial), soit les zones I-101 à I-106, I-201 à I-203, I-205 à I-229 et I-301, en fixant une condition afin qu'ils soient assujettis au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70), soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictees par la loi.

ADOPTÉE

40.08 1175947002

---

#### **CA17 12145**

##### **Adoption - Second projet - Règlement numéro RCA 70-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70)**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le second projet du Règlement numéro RCA 70-1, modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70), afin d'ajouter l'ensemble des zones industrielles permettant la catégorie d'usage C.3 (hôtellerie et divertissement commercial) aux zones admissibles à l'autorisation d'un usage conditionnel « bar », soit les zones I-101 à I-106, I-201 à I-203, I-205 à I-229 et I-301, et de prévoir une condition supplémentaire à l'usage conditionnel afin qu'un établissement à caractère érotique ne puisse pas ajouter l'usage « bar », soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tel qu'édicté par la loi.

ADOPTÉE

40.09 1175947003

---

### CA17 12146

**Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.8, relative à la tenue de cinq (5) événements organisés par des organismes locaux sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours du mois de juillet 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance numéro 1607-O.8 accordant les autorisations requises pour la tenue de cinq (5) événements organisés par des organismes locaux, sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au mois de juillet 2017.

#### **L'ordonnance 1607-O.8**

L'ordonnance 1607-O.8 accorde des autorisations en vertu des articles 18, 41 et 41.1 du Règlement concernant la paix le bon ordre et les nuisances (1607), tel qu'amendé par le règlement 1607-14, afin de permettre l'émission de bruits dits excessifs, ou par haut-parleurs, ainsi que dans quelques cas identifiés dans la liste ci-après, pour permettre également la vente et la consommation de boissons alcoolisées, dans le cadre des activités organisées par des organismes et des associations angevines dans des endroits publics, au cours du mois de juillet 2017.

Ces activités sont :

- 1) **Le mercredi 12 juillet 2017**, au stationnement et sur le terrain de baseball n° 1 du parc Roger-Rousseau, à partir de 8 h, jusqu'à 17 h : **Les Jeux de la rue – Hockey consom et flag football** – Organisés par le Service d'aide communautaire Anjou inc.;
- 2) **Le samedi 15 juillet 2017**, sur les terrains de baseball n° 1 et n° 2 du parc Roger-Rousseau, à partir de 7 h, jusqu'à 23 h : **Le Défi régional de baseball** – Organisé par l'Association du baseball mineur Anjou inc. (autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18);
- 3) **Le mercredi 19 juillet 2017**, sur le terrain de basketball du parc Lucie-Bruneau, à partir de 8 h, jusqu'à 17 h : **Les Jeux de la rue – Basketball** – Organisés par le Service d'aide communautaire Anjou inc.;
- 4) **Le samedi 22 juillet 2017**, sur les terrains de baseball n° 1 et n° 2 du parc Roger-Rousseau, à partir de 7 h, jusqu'à 23 h : **Le Tournoi de baseball**

**atome** – Organisé par l'Association du baseball mineur Anjou inc. (autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18); et

- 5) **Le mercredi 26 juillet 2017**, sur le terrain de soccer synthétique du parc Roger-Rousseau, à partir de 8 h, jusqu'à 17 h : **Les Jeux de la rue – Soccer** – Organisés par le Service d'aide communautaire Anjou inc.

ADOPTÉE

40.10 1170556007

---

### CA17 12147

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.5, et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.7, en vue de la tenue des événements organisés par l'arrondissement d'Anjou pour la saison estivale 2017**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.5, et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.7, en vue de la tenue des événements organisés par l'arrondissement d'Anjou pour la saison estivale 2017.

#### L'ordonnance 1333-O.5

L'ordonnance 1333-O.5 accorde des autorisations en vertu des articles 5 et 96 du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), tel que modifié par le Règlement 1333-30, afin de permettre l'installation ou la modification de toute signalisation, ou toute entrave, nécessaires à la tenue de trois activités organisés par l'arrondissement.

Soit, pour les suivantes activités :

- 6) **Symposium en arts visuels, un monde au bout de la ligne** – A la place des Angevins, du mardi 4 juillet 2017 à partir de 8 h, au mercredi 5 juillet 2017 à minuit;
- 7) **Journée portes ouvertes** – Au parc Goncourt et à la mairie d'arrondissement, à partir du vendredi 8 septembre 2017, à partir de 8 h, au samedi 9 septembre 2017 à 18 h; et
- 8) **Brocante d'automne** – À la mairie de l'arrondissement et au stationnement, le samedi 16 septembre 2017 à partir de 6 h jusqu'à 17 h.

#### L'ordonnance 1607-O.7

L'ordonnance 1607-O.7, quant à elle, accorde des autorisations en vertu des articles 3, 41, 41.1, 42, 42.2 et 44.1 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), tel que modifié par le Règlement 1607-14, afin de permettre, aux fins du montage et du démontage, la présence sur les parcs à l'extérieur des heures permises, ainsi que l'émission de bruits dit excessifs et l'utilisation de dispositifs lumineux, le tout à l'occasion de la célébration des diverses activités organisées par Anjou pour la saison estivale 2017.

Ces activités sont :

- 1) **Symposium en arts visuels, un monde au bout de la ligne** – A la place des Angevins, du mardi 4 juillet 2017 à partir de 8 h, au mercredi 5 juillet 2017 à minuit;
- 2) **Cinéma en plein air** – Au parc de Talcy, les dimanches, du 2 juillet 2017 au 6 août 2017, inclusivement, à partir de 18 h jusqu'à minuit;
- 3) **Cinéma en plein air** – Au parc du Bocage, les lundis, du 3 juillet 2017 au 7 août 2017, inclusivement, à partir de 18 h jusqu'à minuit;
- 4) **Cinéma en plein air** – Au parc de Verdelles, les mardis, du 4 juillet 2017 au 8 août 2017, inclusivement, à partir de 18 h jusqu'à minuit;
- 5) **Cinéma en plein air** – Au parc Lucie-Bruneau, les jeudis, du 6 juillet 2017 au 10 août 2017, inclusivement, à partir de 18 h jusqu'à minuit;
- 6) **Concert sur l'herbe** – Au parc Lucie-Bruneau, du mercredi 19 juillet, à partir de 8 h, au jeudi 20 juillet 2017 jusqu'à 12 h;
- 7) **Concert sur l'herbe** – Au parc d'Antioche, le mercredi 2 août 2017, à partir de 8 h jusqu'à 23 h;
- 8) **Danse en ligne** – A la place des Angevins, les mardis, du 4 juillet 2017, au 5 septembre 2017, inclusivement et avec de possibles prolongations si la température le permet, à partir de 17 h 30 jusqu'à 22 h;
- 9) **Symposium en arts visuels, un monde au bout de la ligne** – A la place des Angevins, du mardi 4 juillet 2017 à partir de 8 h, au mercredi 5 juillet 2017 à minuit;
- 10) **Fête de quartier** – Au parc des Roseraies, le mercredi 12 juillet 2017 à partir de 8 h, jusqu'à 23 h;
- 11) **Fête de quartier** – Au parc de Talcy, le mercredi 9 août 2017 à partir de 8 h, jusqu'à 23 h;
- 12) **Fête de clôture du club de lecture** – A la place des Angevins, le samedi 26 août 2017 à partir de 8 h, jusqu'à 16 h;
- 13) **Journée portes ouvertes** – Au parc Goncourt et à la mairie d'arrondissement à partir du vendredi 8 septembre 2017, à 8 h, au samedi 9 septembre 2017, à 18 h; et
- 14) **Brocante d'automne** – À la mairie de l'arrondissement et au stationnement, le samedi 16 septembre 2017 à partir de 6 h, jusqu'à 17 h.

ADOPTÉE

40.11 1170556006

---

**CA17 12148**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.7, et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.9, en vue de la tenue de l'événement spécial Célébrons en famille la fête nationale organisé par l'arrondissement d'Anjou, le 24 juin 2017**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333-30), l'ordonnance 1333-O.7, et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance numéro 1607-O.9 à l'occasion de la tenue des festivités organisées par l'arrondissement pour célébrer la fête nationale le samedi 24 juin 2017.

**L'ordonnance 1333-O.7**

L'ordonnance 1333-O.7 a pour but d'autoriser, le samedi 24 juin 2017, à partir de 7 h et jusqu'à 20 h 30 :

- Sur les sections de la promenade des Riverains situées au nord de la rue Bombardier : la fermeture à la circulation, à l'exception de la circulation locale et aux deux autobus qui assureront le transport à l'événement spécial;
- Sur les sections du boulevard des Galeries-d'Anjou, situées au nord de l'impasse de l'Eau-Vive : la fermeture à la circulation, à l'exception de la circulation locale, et la circulation des piétons et des cyclistes qui se dirigeront à l'événement spécial.

De plus, le samedi 24 juin 2017, la signalisation routière sera notamment modifiée, depuis la rue Bombardier sur la rue Renaude-Lapointe, pour diriger les intéressés vers les stationnements dédiés à la fête nationale propriété de Home Depot et Bureau en Gros.

Et, finalement, le stationnement sur rue sera interdit sur les sections du boulevard des Galeries-d'Anjou adjacentes à l'espace vert où se déroulera la fête, sauf pour certains employés dédiés à l'événement spécial.

**L'ordonnance 1607-O.9**

L'ordonnance 1607-O.9 a pour but d'autoriser l'installation et le démontage des équipements requis pour tenir la fête nationale le vendredi 23 juin 2017, à partir de 8 h jusqu'à 17 h, et le samedi 24 juin 2017, à partir de 7 h. Le tout devrait être démonté et avoir quitté les lieux de l'événement le 24 juin à 21 h. L'ordonnance vise également à autoriser des tests de son dans la journée du 23 juin avant 17 h et dans la matinée du samedi 24 juin 2017.

Pendant le déroulement de l'événement, le samedi 24 juin 2017, l'ordonnance autorise, entre 13 h et 19 h, l'émission de musique, la tenue de spectacles et la consommation de boissons alcoolisées, sans vente. Elle permettra également l'utilisation de dispositifs lumineux et l'installation d'une roulotte destinée aux fins de bureau pour les employés. Cette dernière pourra demeurer sur rue jusqu'au 25 juin 2017.

ADOPTÉE

40.12 1171462004

---

**CA17 12149**

**Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.6 visant à modifier la signalisation sur rue suite à des recommandations formulées par le Comité de circulation lors de sa réunion du 30 mars 2017**

ATTENDU les recommandations formulées lors de la réunion du Comité de circulation tenue le 30 mars 2017, présentées et déposées au conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 6 juin 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.6 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- Aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées à proximité du 7400 de l'avenue Guy; et
- enlever la signalisation de la zone de débarcadère à proximité du 6950 de l'avenue Ronsard.

ADOPTÉE

40.13 1170739007

---

#### **CA17 12150**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la mairie de l'arrondissement situé au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine**

ATTENDU QUE l'édifice abritant la mairie de l'arrondissement d'Anjou, datant de 1966, a besoin de travaux de rénovation de ses portes et fenêtres de manière à améliorer son efficacité énergétique;

ATTENDU QUE cet édifice est catégorisé à titre de bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 juin 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de l'abri de l'entrée secondaire ainsi que de l'ensemble des portes et des fenêtres de la mairie de l'arrondissement, sise au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur les lots numéros 5 695 641 et 5 695 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux pages A001 et A003 à A006 du 5 juin 2017 et à la page A002 du 6 juin 2017, préparés par la firme Nadeau Nadeau Blondin, architectes, accompagnant la demande de permis 3001312464, datée du 6 juin 2017.

ADOPTÉE

40.14 1171462008

---

#### **CA17 12151**

**Ratifier la nomination de monsieur Benoit Desloges au poste de directeur de la Direction des travaux publics, par intérim, à compter du 10 mai 2017**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De ratifier la nomination temporaire de monsieur Benoit Desloges au poste de directeur de la Direction des travaux publics, à compter du mercredi 10 mai 2017.

ADOPTÉE

50.01 1170558005

---

**CA17 12152**

**Autoriser l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle pour la Direction des travaux publics, incluant l'abolition et la création de postes cadres et professionnels, à compter du 7 juin 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle pour la Direction des travaux publics, incluant l'abolition et la création de postes cadres et professionnels, à compter du mercredi 7 juin 2017, notamment :

- l'abolition du poste temporaire de chef de section soutien général à la Direction des travaux publics, poste numéro 62830;
- la création d'un poste permanent de chef de section soutien général à la Direction des travaux publics, code emploi 214550, à compter du mercredi 7 juin 2017;
- l'abolition du poste temporaire d'ingénieur, numéro 71528; et
- la création d'un poste permanent de chef de division - études techniques, code emploi 214480.

ADOPTÉE

50.02 1170558004

---

**CA17 12153**

**Nommer madame Guylaine Déziel à titre de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 27 juin 2017**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De nommer madame Guylaine Déziel au poste de directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du mardi 27 juin 2017, le tout conformément à la politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉE

50.03 1170351002

---

**CA17 12154**

**Nommer madame Louise Goudreault à titre de directrice d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou, à compter du 6 juin 2017**

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De nommer madame Louise Goudreault à titre de directrice d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou, à compter du mardi 6 juin 2017, le tout conformément à la politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉE

50.04 1172911006

---

**CA17 12155**

**Nomination et reconduction de membres, sièges pairs, au sein du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De reconduire le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (« CCU ») de l'arrondissement d'Anjou, aux sièges et fonctions les concernant, jusqu'au 16 janvier 2018, à savoir :

Siège numéro 2	M. Luis Miranda <i>Représentant du conseil d'arrondissement</i>	Président du CCU
Siège numéro 4	Mme Nicole Rouillard <i>Représentante des citoyens</i>	
Siège numéro 6	M. Vincent Rotiroti <i>Représentant des citoyens</i>	
Siège numéro 8	M. Mario Bocchicchio <i>Représentant des citoyens</i>	
Siège numéro 10	M. Bruno Desmarais <i>Représentant des citoyens</i>	
Siège numéro 12	Mme Anne Désaulniers <i>Représentante des citoyens</i>	
Siège numéro 14	M. Paul-Yvon Perron <i>Représentant du conseil d'arrondissement</i>	

ADOPTÉE

51.01 1175947007

---

**Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :**

**Dépôt 31**

De déposer au conseil municipal de la Ville de Montréal le bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Anjou concernant l'utilisation des pesticides, et ce, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041), tel que préparé par la Direction du développement du territoire.

60.01 1160739012

**Dépôt 32**

- Compte-rendu de la réunion du Comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou, tenue le 30 mars 2017.

60.02 1170739006

**Dépôt 33**

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 3 avril 2017.

60.03 1175365018

**Dépôt 34**

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 5 avril 2017.

60.04 1170507018

**Dépôt 35**

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 6 avril 2017.

60.05 1170507019

---

**CA17 12156**

**Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2017**

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 21 h 08.

ADOPTÉE

70.01

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Louise Goudreault  
Secrétaire d'arrondissement et Directrice  
des Services administratifs, des  
Relations avec les citoyens et du Greffe

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
4 juillet 2017.